

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2555

15 octobre 2013

SOMMAIRE

B2 HUB	122633	MD Mezzanine S.A., SICAR	122594
BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l.	122635	MD Mezzanine S.A., SICAR	122623
Build Group Co. S.A.	122636	Rispoll Investment S.A.	122630
Cabernet S.A. SPF	122637	Roger.B S.A.	122630
Cabral S.A.	122633	Rubecan S.A.	122630
Café de la Poste Sàrl	122632	Secure Capital S.A.	122629
Canalisations - Terrassements - Hollerich s.à r.l.	122636	SK Spice Intermediate Holdings	122638
Canna Luxembourg S.à r.l.	122631	Slif S.à r.l.	122630
Capform S.à r.l.	122632	Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l.	122627
Capitel S.A.	122636	Sogedel S.à r.l.	122627
Cardintel Investments Financiers S.A. ..	122631	Staco International SA	122628
Cardintel Investments Financiers S.A. ..	122631	STEPEC PROMOTION Luxembourg S.à r.l.	122628
Cardintel Investments Financiers S.A. ..	122631	Stodiek Beteiligung II S.à r.l.	122625
Cardintel Investments Financiers S.A. ..	122631	Stodiek Beteiligung I S.à r.l.	122628
Caret Essen S.à r.l.	122636	SVI Consulting S.A.	122625
Caret Lob S.à r.l.	122633	SV Participations S.A.	122625
Caret Properties S.à r.l.	122632	Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l.	122626
Carinae Group S.A.-SPF	122637	Systran Luxembourg	122626
Carlemany Partners S.A.	122637	Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l.	122626
Casden S.A.	122638	Tara Trade S.à r.l.	122627
Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l.	122635	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxem- bourg	122625
Century S.à r.l.	122634	Telenet Finance IV S.à r.l.	122629
CEREP II Finance S. à r.l.	122634	Thekonos Finances S.A.	122626
CEREP II S. à r.l.	122634	Thirty Invest Sàrl	122626
CertAsig Holdings S.A.	122635	Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l.	122629
Colors Capital Companies	122633	Total Luxembourg S.A.	122629
Compagnie Financière St. Exupéry S.A.	122633	Tropical Island S.à r.l.	122627
Compagnie Financière Terria S.A.	122634	Trustmoore Luxembourg S.A.	122627
Confort Fermetures SA	122634	W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxem- bourg	122628
Copper Blade S.à r.l.	122637		
Cover-All Holdings, S.à r.l.	122632		
Czame S.à r.l.	122632		

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MD Mezzanine S.A., SICAR, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 7 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1198 of 12 November 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.277 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 5 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 4.00 p.m. by Philip Zarb Mizzi, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Rafael De La Fuente Labori, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 19 September 2013. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To restate the articles of incorporation of the Company, including the corporate object which shall now read as follows:

" Art. 3. Object. The object of the Company is to make risk capital and risk capital related mezzanine investments in view of having the shareholders benefit from the results of the management of such risk capital and risk capital related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders.

Investments by the Company will consist of risk capital or risk capital related investments in accordance with article 1 of the Sicar Law and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

A risk capital or risk capital related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch, development or listing.

The Company is subject to the SICAR Law.

The object of the Company consequently includes the acquisition, holding, administration and disposal of direct and indirect risk capital or risk capital related investments in accordance with its investment policy.

The Company's investment policy (the "Investment Policy") is to acquire interests in Private Debt Instruments including mezzanine debt, unitranche and Other instruments, and interests in Mezzanine Investments Funds, primarily in Europe, and on an opportunistic basis, in North America and in Asia (the "Portfolio Investments").

The Company currently comprises three (3) compartments (the "Compartments", and each a "Compartment"), being the Compartment 1, the Compartment 2 and the Compartment 3, each such Compartment forming a distinct part of assets and liabilities of the Company.

The assets of each Compartment are invested in accordance with the particular investment features applicable to such Compartment.

The investment policy of Compartment 1, Compartment 2 and, as from the Active Date (as defined in Article 29), Compartment 3 shall, save as otherwise provided, not differ from the Investment Policy of the Company.

The Company, or any of its Compartments, will not invest more than 85% of its commitments directly in Private Debt Instruments and Other Instruments (the "Direct Investments"), provided however that by exception Compartment 2 and Compartment 3 may invest up to 95% of their respective Commitments into Direct Investments.

Private Debt Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist inter alia of unlisted corporate loan or bond issue with or without warrants, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are junior to bank, trade or other debt other than equity-holder's debts, but senior to common shares of equity and shareholder's equity-holder's loans; they shall consequently include any unitranche debt, mezzanine debt or PIK debt and, generally, will include any similar debt ("Private Debt Instruments"). Other instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist of related equity or equity access instruments as well as any senior debt, through secondary opportunities (the "Other Instruments"). The Company, or any of its Compartments, will not invest more than 15% of its commitments into Other Instruments.

The Company, or any of its Compartments, will not invest more than 20% of its commitments in Mezzanine Investment Funds, provided however that by exception Compartment 1 may invest up to 45% of its commitments in Mezzanine Investment Funds, and it being specified that Compartment 3 will not invest in Mezzanine Investment Funds. Mezzanine Investment Funds are funds whose main purpose is to invest in Mezzanine Instruments and Other Instruments (as defined here above) (“Mezzanine Investment Funds”).

The Company, or any of its Compartments, will not invest more than (i) 15% of its commitments in one single Portfolio Investment where such Portfolio Investment is a Direct Investment or co-investment in Mezzanine Instruments or (ii) 10% of its commitments in one single Portfolio Investment where such Portfolio Investment is a Mezzanine Investment Fund.

The Company may also invest any surplus of cash on a short-term basis on cash deposits or monetary funds pending investments in risk capital or distributions to shareholders. The Company shall not use derivative instruments other than for hedging purposes of its interest rate and currency exchange exposure.

The Company may more in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds a participation or which are members of such entities’ group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; and (iv) make loans in any form whatsoever.

In order to raise funds to pursue its Investment Policy, the Company will issue shares or share subscription rights and debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors (investisseurs avertis) pursuant to article 2 of the SICAR Law (the “Well Informed Investors”).

The Company may also establish, acquire, dispose of or act on behalf of entities which are either of a similar or comparable kind or serve the objects of the Company directly or indirectly. The object of the Company consequently includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such entity’s group of companies.

To the full extent permitted by the SICAR Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.

The Company will divest from a Portfolio Investment upon such investment not being permissible anymore under the SICAR Law.”

2 To appoint Matthieu Ranger as Class A director and to confirm that the other directors shall be qualified as Class B directors.

3 Miscellaneous.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(v) That it results from said attendance list that out of the four hundred forty-one thousand six hundred thirty (441,630) class A1 shares, one million sixty-six thousand four hundred eighty-five (1,066,485) class A2 shares, one hundred twenty-four thousand five hundred ninety-one (124,591) class A3 shares; three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares; three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares, all the class A1 shares, all the class A2 shares, all the class A3 shares, one thousand six hundred twenty-nine (1,629) Class B1 shares, one thousand three hundred seventy-four (1,374) class B2 shares, all the class C1 shares all the class C2 shares and all the class C3 shares are duly represented at the present meeting annual general meeting of shareholders.

(vi) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vii) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company.

As a consequence the articles of incorporation shall from now on read as follows:

“Chapter I. - Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the “Company”) in the form of a public limited company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of association (the “Articles of Association”). The Company is further subject to the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d’investissement en capital à risque (“Sicar”), as amended from time to time (the “Sicar Law”) and the private placement memorandum (the “PPM”) of the Company.

The Company will exist under the corporate name of “MD Mezzanine S.A., SICAR”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is to make risk capital and risk capital related mezzanine investments in view of having the shareholders benefit from the results of the management of such risk capital and risk capital related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders.

Investments by the Company will consist of risk capital or risk capital related investments in accordance with article 1 of the Sicar Law and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

A risk capital or risk capital related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch, development or listing. The Company is subject to the SICAR Law.

The object of the Company consequently includes the acquisition, holding, administration and disposal of direct and indirect risk capital or risk capital related investments in accordance with its investment policy.

The Company’s investment policy (the “Investment Policy”) is to acquire interests in Private Debt Instruments including mezzanine debt, unitranche and Other instruments, and interests in Mezzanine Investments Funds, primarily in Europe, and on an opportunistic basis, in North America and in Asia (the “Portfolio Investments”).

The Company currently comprises three (3) compartments (the “Compartments”, and each a “Compartment”), being the Compartment 1, the Compartment 2 and the Compartment 3, each such Compartment forming a distinct part of assets and liabilities of the Company.

The assets of each Compartment are invested in accordance with the particular investment features applicable to such Compartment.

The investment policy of Compartment 1, Compartment 2 and, as from the Active Date (as defined in Article 29), Compartment 3 shall, save as otherwise provided, not differ from the Investment Policy of the Company.

The Company, or any of its Compartments, will not invest more than 85% of its commitments directly in Private Debt Instruments and Other Instruments (the “Direct Investments”), provided however that by exception Compartment 2 and Compartment 3 may invest up to 95% of their respective Commitments into Direct Investments.

Private Debt Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist inter alia of unlisted corporate loan or bond issue with or without warrants, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are junior to bank, trade or other debt other than equity-holder’s debts, but senior to common shares of equity and shareholder’s equity-holder’s loans; they shall consequently include any unitranche debt, mezzanine debt or PIK debt and, generally, will include any similar debt (“Private Debt Instruments”). Other instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist of related equity or equity access instruments as well as any senior debt, through secondary opportunities (the “Other Instruments”). The Company, or any of its Compartments, will not invest more than 15% of its commitments into Other Instruments.

The Company, or any of its Compartments, will not invest more than 20% of its commitments in Mezzanine Investment Funds, provided however that by exception Compartment 1 may invest up to 45% of its commitments in Mezzanine Investment Funds, and it being specified that Compartment 3 will not invest in Mezzanine Investment Funds. Mezzanine Investment Funds are funds whose main purpose is to invest in Mezzanine Instruments and Other Instruments (as defined here above) (“Mezzanine Investment Funds”).

The Company, or any of its Compartments, will not invest more than (i) 15% of its commitments in one single Portfolio Investment where such Portfolio Investment is a Direct Investment or co-investment in Mezzanine Instruments or (ii)

10% of its commitments in one single Portfolio Investment where such Portfolio Investment is a Mezzanine Investment Fund.

The Company may also invest any surplus of cash on a short-term basis on cash deposits or monetary funds pending investments in risk capital or distributions to shareholders. The Company shall not use derivative instruments other than for hedging purposes of its interest rate and currency exchange exposure.

The Company may more in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds a participation or which are members of such entities' group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; and (iv) make loans in any form whatsoever.

In order to raise funds to pursue its Investment Policy, the Company will issue shares or share subscription rights and debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors (investisseurs avertis) pursuant to article 2 of the SICAR Law (the "Well Informed Investors").

The Company may also establish, acquire, dispose of or act on behalf of entities which are either of a similar or comparable kind or serve the objects of the Company directly or indirectly. The object of the Company consequently includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such entity's group of companies.

To the full extent permitted by the SICAR Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.

The Company will divest from a Portfolio Investment upon such investment not being permissible anymore under the SICAR Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Compartments, Capital, Shares

Art. 5. Compartments. The proceeds of the issue of shares in a Compartment shall be invested in such assets and instruments as determined from time to time by the Board of Directors in accordance with the investment policy of the relevant Compartment. Each such Compartment is designated by a generic name.

The Company is composed of three (3) Compartments, being Compartment 1, Compartment 2 and Compartment 3:

Compartment 1 is constituted of all the assets and liabilities linked to the Portfolio Investments approved by the Board of Directors of the Company up to and including 13 September 2007. Compartment 1 is divided into class A1 shares, class B1 shares and class C1 shares.

Compartment 2 is constituted of all the assets and liabilities linked to the Portfolio Investments approved by the Board of Directors of the Company as from 14 September 2007 and before the Active Date. Compartment 2 is divided into class A2 shares, class B2 shares and class C2 shares.

Compartment 3 is constituted of all the assets and liabilities linked to Portfolio Investments approved by the Board of Directors of the Company as from and after the Active Date. Compartment 3 will be divided into class A3 shares, class B3 shares and class C3 shares.

The Board of Directors may launch additional compartments subject to the prior approval of the regulatory authorities and the investors.

The Company's liabilities towards the shareholders, by virtue of their investment in a particular Compartment, shall be limited solely to the assets of the relevant Compartment.

The Company's liability toward third parties shall be limited to:

(i) all the assets of Compartment 1, Compartment 2 and Compartment 3, if such liability has been incurred prior to the creation of these three (3) Compartments (included); or

(ii) the assets of a particular Compartment, if it has been incurred in relation to that particular Compartment, provided that liabilities benefiting all the Compartments shall be allocated on a pro rata to last available yearly NAV basis between the Compartments at the time such liability was incurred.

Shares of any class of shares within a Compartment may be converted into shares of another class of shares within the same or another Compartment (except that the conversion of shares of any Compartment into shares of the Compartment 1 is not permitted) upon a proposal by the Board of Directors. The Board of Directors is authorized to set a

minimum conversion level for each Compartment and class of shares, as well as to fix the minimum amount of shares that must remain in any Compartment or class of shares if the conversion is exercised and agreed.

The conversion of shares into shares of another class of shares within the same or another Compartment shall be approved by the shareholders in a general meeting of shareholders at which the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles of Association will be applicable. Furthermore, the applicable quorum and majority requirements will have to be met both at the level of the Company and at the level of each relevant Compartment.

The conversion is carried out on the basis of the applicable Net Asset Values per share determined on the relevant valuation day in accordance with the Articles of Association. The independent auditor of the Company will at the latest report in the Company's annual report upon the way the entire procedure has been conducted and shall certify the conversion ratio. The relevant Compartment(s) of the Company shall bear all the costs incurred upon any conversion of shares.

Art. 6. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at sixteen million four hundred twenty thousand three hundred thirty euro (EUR. 16,420,330.-) divided into four hundred forty-one thousand six hundred thirty (441,630) class A1 shares, one million sixty-six thousand four hundred eighty-five (1,066,485) class A2 shares, one hundred twenty-four thousand five hundred ninety-one (124,591) class A3 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws. The shares of whatever class in the Compartments may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as Well Informed Investors.

The authorised capital of the Company is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into shares of any Compartment in the following proportion: forty nine million nine hundred seventy five thousand (49,975,000) Class A Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 November 2010 in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The Board of Directors shall not issue any shares of whatever class in any Compartment where it appears that such issue would or might result in such shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding unless such preferential subscription right is cancelled or limited by the Board of Directors or the shareholders' meeting. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Any new Class A Shares in any Compartment shall be issued at an issue price of at least ten euros (EUR 10.-) per Class A Share, any new Class B Shares in any Compartment shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per

Class B Share and any new Class C Shares in any Compartment shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per Class C Share.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares of whatever class in any Compartment which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders of whatever class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Form of Shares. The shares of any class of shares in the Compartments of the Company will be in the form of registered shares.

The prior consent of the Board of Directors is required for the sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, transfer into a trust or other fiduciary relation or other disposition of shares of whatever class and in whatever Compartment. Any contemplated transfer shall be notified in advance by the proposed transferor and transferee to the Board of Directors. The notice must include the name and contact details of the transferor and transferee, the number and the class of the shares (including the Compartment to which they relate) to be transferred, and the price or other consideration agreed between the parties for that purpose. When the consideration is not of a monetary kind, the notice shall mention the estimated value of the consideration. The Board of Directors will have full and unfettered discretion in making its decision (and will not be required to make the reasons for its decision known), except in the case of transfers by a shareholder to an Affiliate of such shareholder or by a shareholder which is a trustee to a successor shareholder, where the Board of Directors may only withhold its consent to transfers where legal, tax or other adverse consequences would result for the Company. The Board of Directors may request any additional information as it may wish to make its decision.

Any permitted transfer is subject to the condition that the transferee (i) is a Well Informed Investor and (ii) succeeds the transferor in respect of all obligations in respect of the transfer shares (including for such purpose any commitments towards the Company to subscribe further shares). The Company shall not register any transfer of shares in its share register, unless the transferee has accepted in writing the provisions of any agreements between the transferor and the Company in respect of the transferred shares.

A transfer to Affiliates of the transferor may only be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be an Affiliate of the transferor, unless the Board of Directors has agreed otherwise in advance and following due notification by the transferee.

“Affiliate” means in relation to an entity, any Controlling holding company, a Controlled subsidiary, or any other subsidiary of any such holding company.

“Control” means, in relation to an entity, where a person (or persons acting in concert) has or acquires direct or indirect control (1) of the affairs of that entity, or (2) more than 50 per cent. of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that entity which are ordinarily exercisable in a shareholders’ general meeting of that entity or (3) of the composition of the main board of directors of that entity. For these purposes “persons acting in concert”, in relation to an entity, are persons which actively co-operate pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining or consolidating Control of that entity.

Where the Board of Directors refuses its consent to a proposed transfer, it will propose the shares the transfer of which was contemplated to any other person it thinks appropriate. Such person, alone or together with any other person agreed by the Board of Directors, may purchase the shares at the price or value indicated in the notice to the Board of Directors. However, if such price or value is deemed to be significantly higher than the estimated fair market value of the shares to be sold, the Board of Directors may appoint, upon its own initiative or following a request from any designated transferee, an independent expert, which will determine the price at which the sale will be made. If the sale to a designated transferee has not occurred within a period of three months from the receipt of the notice by the Board of Directors, then the originally contemplated sale may take place under the same conditions as notified to the Board of Directors and no later than one month following the expiry of the three-month period.

Notwithstanding the above, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares of whatever class in the Company as the Board of Directors deems necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the SICAR Law. The Board of Directors shall be entitled, for purposes of ensuring, that no shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the SICAR Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such shareholder’s shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company.

A shareholders’ register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held (including

the Compartment to which they relate), the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

Any permitted transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative (s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Valuation of the shares. The net asset value of the shares in each Compartment, based on the net asset value of such Compartment of the Company, shall be determined under the responsibility of the Board of Directors on a fair value basis in compliance with the guidelines issued from time to time by the European Venture Capital Association ("EVCA") or any successor organisation of EVCA. It shall be expressed in euro (EUR), as a per share figure. Such valuation shall be based on the value, if any, reported by the Portfolio Investment entity. The value of assets denominated in a currency other than the euro (EUR) shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value. The reports and/or accounts drawn up on an aggregate Company level for all Compartments for the purpose of the determination of the net asset value shall be expressed in euro (EUR). The net asset value of a share within a particular class of shares will be computed on the basis of the portion of the net asset value which would be attributable to it under article 29. Each share in each Compartment within a same class of shares must have the same net asset value as the other shares in the same class.

The net asset value of the shares in each Compartment will be determined by the Board of Directors from time to time, but in no instance less than twice yearly as of 30 June and as of 31 December or, if such day is not a business day in Luxembourg, the next day which is a business day, or such other day as determined by the Company and notified to the shareholders.

Portfolio Investments sold in the context of transactions which have not been settled shall not be taken into account for the purpose of the net asset value calculation. Shares in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice shall be treated as existing and taken into account on the relevant redemption date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Company.

The determination of the net asset value of a relevant Compartment of the Company may be postponed for up to fifty (50) business days during:

- (i) any period, if in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the relevant Compartment of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company;
- (ii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the relevant Compartment of the Company would be impracticable;
- (iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of the assets of the relevant Compartment of the Company;
- (iv) any period in which the Company deems the determination of the net asset value of the relevant Compartment to be impractical or otherwise adverse to the best interests of the shareholders;
- (v) in case of a decision to liquidate a Compartment of the Company, on and after the day of publication of the first notice given to the shareholders to this effect;
- (vi) in case of a decision to liquidate the Company, on and after the day of publication of the first notice given to the shareholder to this effect; or
- (vii) in case of a suspension of the net asset value by the Mezzanine Investment Funds into which the Company invests.

Where the valuation methodology is not otherwise specified with respect to an asset, any such asset shall be based on its fair value pursuant to article 5 of the SICAR Law.

Art. 9. Acquisition of own Shares - Redemption of Shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares of any class of shares in the Compartments of the Company will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company's shares of whatever class and in whatever Compartment are redeemable pursuant to the provisions set out hereafter and in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company may at its sole discretion redeem the shares of whatever class and in whatever Compartment during the first three (3) years of its incorporation at their initial subscription price, increased by an interest of 6% per annum thereon, where capital (including share premium) subscribed and paid-in by existing shareholders is to be returned to these existing shareholders following subscription and payment of additional capital (including share premium) by new shareholders in the Company and/or any parallel investment vehicle to the Company.

In case of an event of default (being an event pursuant to which a shareholder fails to validly subscribe to new shares in the Company in breach of contractual arrangements to this effect between the shareholder and the Company), the Company may charge to the defaulting shareholder late payment penalties at a rate of 10% per year. If such default is not remedied within one month the Company may also redeem the defaulting shareholder's shares at a redemption amount reflecting 50% of the net asset value (as determined on the basis of the net asset value of the relevant Compartment of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 7) of the shares to be redeemed, less the costs and expenses resulting from this default, and the payment of the redemption price may be deferred until such time as the defaulting shareholder would have received distributions on the redeemed shares if there had been no default resulting in the redemption of these shares.

Where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, especially by lack of being a Well Informed Investor, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial or registered owner of shares, or that, in the reasonable judgment of the Board of Directors, there is a material risk to the Company that the continued participation of a shareholder in the Company would increase a material tax, regulatory or other burden on the Company, the Board of Directors is then entitled to compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder. The price at which the relevant shares shall be redeemed shall be the net asset value of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 8). The exercise by the Company of the powers conferred by this paragraph shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of the shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

When entitled to do so, the Company may call for redemption, in whole or in part, of the relevant shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number and the class of the shares called for redemption (including the Compartment to which they relate), (iii) the redemption price and (iv) the method of payment of the redemption price.

In no circumstance, a shareholder may request for the redemption of its shares.

Chapter III. - Board of Directors, Independent Auditor

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors").

One (1) director (the "Class A Director") will be appointed amongst a list of candidates set out by Matignon Développement 1 SAS, a French société par actions simplifiée having its registered office located at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 337 680 482. The Class A Director (i) can request any items of the reserved matters listed below to be put on the agenda of the meeting of the Board of Directors and (ii) will benefit from a veto right on the following list of reserved matters:

- Appointment and revocation by the Company of service providers which are Affiliated to AXA Investment Managers Private Equity Europe SA, a French société anonyme, having its registered office located at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 403 201 882 ("AXA PEE");
- Any amendment to existing services agreements entered into by the Company with AXA PEE and its Affiliates;
- Any amendment to the Private Placement Memorandum of the Company;
- Any proposal of the board of directors of the Company to the general meeting of shareholders of the Company to amend the bylaws of the Company;
- Appointment by the service providers which are Affiliated to AXA PEE of agents acting in the name of the Company under the services agreement;
- Delegation by the service providers which are Affiliated to AXA PEE of their duties under the relevant services agreement to any third party (excluding Affiliates of AXA PEE).

The other directors shall be appointed amongst a list of candidates set out by AXA PEE and will be qualified as Class B directors (the "Class B Directors"). The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause by a resolution adopted by the general meeting of shareholders at a simple majority of the shareholders present or represented.

A resolution for the winding up of the Company must be put to the shareholders if a replacement board of directors is not approved within six (6) months from the date of the passing of a resolution for removal of all the members of the Board of Directors. If the shareholders approve such a resolution in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association, the Company will be liquidated.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the independent auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors will need to obtain the approval of the Class A Director on the reserved matters as described in Article 10. Before any of the abovementioned reserved matters can be put on the agenda of a meeting of the board of directors, and therefore before any convening notice is sent to the members of the Board of directors, the person that is willing to convene a meeting of the Board will submit, at least five (5) business days before any convening notice is sent to the members of the Board of directors (except in cases the Class A Director would accept a shorter notice), the draft agenda to the Class A Director and take into account, insofar as the reserved matters listed above are concerned, any comments the Class A Director may have on this draft agenda.

Art. 12. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors shall be reimbursed for all other reasonable expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board to report each year to the general meeting of members on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of Interest - Indemnity. The Company is, in accordance with the SICAR Law and the provisions below, structured and organised in such a way as to minimise the risk of shareholders' interests being prejudiced by conflicts of interest between the Company and, as the case may be, each person participating in the activities of the Company or being directly or indirectly related to the Company. The conflicts of interest policy of the Company is more fully described in the PPM of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders, provided that such provisions shall not apply if the decisions of the Board of directors relate to current operations under taken under normal conditions.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been involved, including as directors, managers, officers or employees thereof, with the Company, or, at the request of the Company, with any other company of which the Company is a shareholder or creditor, and in particular the Portfolio Investment entities, and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who needs not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the “Secretary”).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require or if the Class A Director so requires.

The agenda of any meeting of the Board of Directors is set by the person that convenes such meeting.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Whenever any of the reserved matters listed in Article 10 is on the agenda of a meeting, notice shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text to the members of the Board of Directors at least five (5) business days before the contemplated date of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. The Chairman has no casting vote.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a videoconference or by any similar means of telecommunication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate as well as identify each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Any meeting using such distant communication means is deemed to be held at the Company’s registered office.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 17. Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one auditor (“réviseur d’entreprises agréé”), who need not be shareholders and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law.

The auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the twenty-fourth day of April at 11:30 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors or the independent auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company’s capital so require.

Shareholders’ meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance, Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co proprietors, the usufructuaries and bare owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share of whatever class and whatever Compartment entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two-thirds majority of the votes cast by the shareholders is required at any such general meeting.

Any changes or amendments to the status of the Company as a société d'investissement en capital à risque shall require (i) the approval of the Luxembourg regulatory authority (Commission de surveillance du Secteur Financier) and (ii) the unanimous consent of all the shareholders save where such change is the result of regulatory or legal changes to the SICAR Law.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial Year, Distribution of Earnings

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 28. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

The Board of Directors shall further prepare the annual report as required by the SICAR Law.

Art. 29. Appropriation of Profits. The general meeting of shareholders of the Company (in case there is no Compartment in the Company), or a meeting of the shareholders of a relevant Compartment of the Company (in case there are Compartments in the Company), shall determine how the annual net profits of the Company, or of the relevant Compartment, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

The distributions made by each Compartment in respect of investments exited in the financial year starting on 1st January 2010 and in subsequent financial years shall be subject to the following rules (any reference to the Class A Shares, the Class B Shares or the Class C Shares being to the same class of shares as in issue in the relevant Compartment):

(i) first, 100% of the distributions shall be made to the Class C shareholders until the aggregate amount of distributions received by them under this item (i) equals, for each financial year opened before the end of the Investment Period, 1% of the net asset value of each Compartment of the Company as of the last day of the relevant financial year provided that such amount may not be lower than two hundred fifty thousand euros (EUR 250,000.-) per financial year (and sixty-five thousand euros (EUR 65,000.-) for Compartment 1 and one hundred eighty-five thousand euros (EUR 185,000.-) for Compartment 2; as from the Active Date, the split will be ninety-two thousand five hundred euros (EUR 92,500.-) for each of Compartment 2 and Compartment 3) and 20% of the transaction fees received by the Company in excess of the broken deal expenses besides incurred. Any amount not distributed under this item (i) for a particular financial year shall be added to the next year's distributions;

thereafter, for each financial year,

(ii) as regards all the proceeds of Portfolio Investments constituting direct investments in Mezzanine Instruments (the "Direct Portfolio Investments") received by the Company in the relevant Compartment, distributions will be made out of such proceeds in conformity with the following rules:

(a) first, 100% of the distributions shall be made to the Class A shareholders in the relevant Compartment until a distribution has been made on each of their Class A Share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the relevant Compartment of the Company upon issue of such Class A shares issued to acquire the Direct Portfolio Investments;

(b) second, 100% of the distributions shall be made to the Class B and the Class C shareholders in the relevant Compartment until a distribution has been made on each of their Class B and each of their Class C Share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the relevant Compartment of the Company upon issue of such Class B respectively Class C Shares issued to acquire the Direct Portfolio Investments;

(c) third, 100% of the distributions shall be made to the Class A shareholders in the relevant Compartment until the share capital and share premium paid in into the relevant Compartment of the Company upon and since the issue of such Class A Shares issued to acquire the Direct Portfolio Investments has produced a return of 6%, cumulative and compounded annually from the date of the subscription payment for the relevant shares;

(d) fourth, 100% of the distributions shall be made to the Class B and C shareholders in the relevant Compartment until, not taking into consideration any distributions made on the Class C Shares pursuant to (i) hereabove, the Class B and C Shares in the relevant Compartment have received in aggregate and taken together 15% of the total amounts distributed pursuant to (c) and (d) hereof (the "Direct V Amount"), such Direct V Amount to be distributed in turn as to 92.2% as regards Compartment 1, 66.67% as regards Compartment 2 and 66.67% as regards Compartment 3, as from the Active Date, on the Class B Shares (each Class B Share participating pro rata) and 7.8% as regards Compartment, 1 33.33% as regards Compartment 2 and 33.33% as regards Compartment 3, as from the Active Date, on the Class C Shares (each Class C Share participating pro rata) of the relevant Compartment; and

(e) fifth, with respect to the remaining amounts, 85% to the Class A shareholders in the relevant Compartment and 15% to the Class B and C shareholders in the relevant Compartment, in aggregate and taken together (the "Direct VI Amount"), such Direct VI Amount to be distributed in turn as to 92.2% as regards Compartment 1, 66.67% as regards

Compartment 2 and 66.67% as regards Compartment 3, as from the Active Date, on the Class B Shares (each Class B Share participating pro rata) and 7.8% as regards Compartment 1, 33.33% as regards Compartment 2 and 33.33% as regards Compartment 3, as from the Active Date, on the Class C Shares (each Class C Share participating pro rata) of the relevant Compartment,

(iii) as regards all the proceeds of Portfolio Investments constituting investments in Mezzanine Investment Funds (the “Indirect Portfolio Investments”) received by the Company in the relevant Compartment, distributions will be made out of such proceeds in conformity with the following rules:

(a) first, 100% of the distributions shall be made to the Class A shareholders in the relevant Compartment until a distribution has been made on each of their Class A share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the relevant Compartment of the Company upon issue of such Class A shares issued to acquire the Indirect Portfolio Investments;

(b) second, 100% of the distributions shall be made to the Class B and the Class C shareholders in the relevant Compartment until a distribution has been made on each of their Class B and each of their Class C Share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the relevant Compartment of the Company upon issue of such Class B respectively Class C Shares issued to acquire the Indirect Portfolio Investments;

(c) third, 100% of the distributions shall be made to the Class A shareholders in the relevant Compartment until the share capital and share premium paid in into the relevant Compartment of the Company upon and since the issue of such Class A shares issued to acquire the Indirect Portfolio Investments has produced a return of 6%, cumulative and compounded annually from the date of the subscription payment for the relevant shares;

(d) fourth, 100% of the distributions shall be made to the Class B and C shareholders in the relevant Compartment until, not taking into consideration any distributions made on the Class C Shares pursuant to (i) hereabove, the Class B and C Shares have received in aggregate and taken together 12.5% of the total amounts distributed pursuant to (c) and (d) hereof (the “Indirect V Amount”), such Indirect V Amount to be distributed in turn as to 92,2% as regards Compartment 1, 66.67% as regards Compartment 2 and 66.67% as regards Compartment 3, as from the Active Date, on the Class B Shares (each Class B Share participating pro rata) and 7.8% as regards Compartment 1, 33.33% as regards Compartment 2 and 33.33% as regards Compartment 3, as from the Active Date, on the Class C Shares (each Class C Share participating pro rata) of the relevant Compartment; and

(e) fifth, with respect to the remaining amounts, 87.5% to the Class A shareholders in the relevant Compartment and 12.5% to the Class B and C shareholders in the relevant Compartment, in aggregate and taken together (the “Indirect VI Amount”), such Indirect VI Amount to be distributed in turn as to 92,2% as regards Compartment 1, 66.67% as regards Compartment 2 and 66.67% as regards Compartment 3, as from the Active Date, on the Class B Shares (each Class B Share participating pro rata) and 7.8% as regards Compartment 1, 33.33% as regards Compartment 2 and 33.33% as regards Compartment 3, as from the Active Date, on the Class C Shares (each Class C Share participating pro rata) of the relevant Compartment,

provided that save if otherwise provided, each share of a given class in a given Compartment shall participate pro rata in the distributions allocated to such class of shares of the relevant Compartment as a whole.

“Total Commitments” means the sum of all commitments of shareholders in the Company to subscribe to further shares of whatever class in the Company, it being understood that the total commitment linked to Compartment 3 will not exceed one billion euro (EUR 1,000,000,000.-) “Investment Period” means the period from 30 December 2005 to and including 31 December 2018.

“Active Date” means the earlier of (i) 31 December 2015 or (ii) the date determined by the Board of Directors once at least nine hundred fifty million euro (EUR 950,000,000.-) will have been invested or committed for investment by Compartment 2. However, if on 31 December 2015, Compartment 2 has invested or committed for investment an amount below nine hundred fifty million euro (EUR 950,000,000.-), the Board of Directors may decide to postpone the Active Date until a later date, in which case “Active Date” shall refer to the date so decided by the Board of Directors.

All distributions pursuant to this article shall be distributions in cash only.

Subject only to the conditions fixed by the SICAR Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance on distributions to the shareholders of whatever class. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

No distribution shall result in the issued capital of the Company, increased by any share premium, falling below one million euro (EUR 1,000,000.-).

Chapter VI. - Dissolution, Mergers, Liquidation

Art. 30. Merger and liquidation of a Compartment. The Board of Directors is authorised to propose to the shareholders of the Company the absorption of one or more Compartments (the “Absorbed Compartment(s)”) into another Compartment (the “Absorbing Compartment”) (a merger of Compartments) or the split of one Compartment (the “Splitting Compartment”) into two or more new Compartments (a demerger of Compartments). A decision of the Board of Directors to proceed with the merger, demerger or liquidation of a Compartment shall be subject to approval by the shareholders of the Company. Such approval has to be given by the shareholders in a general meeting of shareholders at which the quorum and majority requirement for an amendment of the Articles of Association will be applicable. Fur-

thermore, the applicable quorum and majority requirements will have to be met both at the level of the Company and at the level of each relevant Compartment.

The shareholders of the Absorbed Compartment(s) or the Splitting Compartment shall not be offered the opportunity to have their shares redeemed upon such merger or demerger of one or more Compartments.

The independent auditor will at the latest report in the Company's annual report upon the way the entire procedure has been conducted and shall certify the exchange parity of the shares.

The Company may not merge one of its Compartments with a third party.

Each Compartment may be liquidated separately, without such liquidation causing the liquidation of another Compartment or of the Company. Only the liquidation of the last Compartment will cause the liquidation of the Company.

The Board of Directors is authorised, in its sole discretion, upon fifteen days prior notice to the shareholders, to proceed to the liquidation of a Compartment of the Company, provided that the Company comprises more than one Compartment at the relevant time.

Any resolution of the Board of Directors to liquidate a Compartment will entail the automatic suspension of the Net Asset Value computation of the shares of the relevant Compartment, as well as suspension of all redemption, subscription or conversion orders, whether pending or not.

After payment of all debts of and any charges against the relevant Compartment of the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders of the relevant Compartment in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for distributions in article 29.

Art. 31. Dissolution, Liquidation of the Company. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for distributions in article 29.

Distributions in kind of assets may be made by the liquidator subject to the consent of all shareholders. It will however use its reasonable efforts to dispose of all of the Company's remaining assets.

Whether during the liquidation of (i) the Company or (ii) a Compartment of the Company, as the case may be, or thereafter, the Company may, for each Compartment, from time to time be called upon to (i) satisfy the Company's obligation to return distributions the Company has received from a Portfolio Investment back to such Portfolio Investment or (ii) satisfy any obligation of the Company to make payments in respect of the Company indemnity (the "Giveback Amount 1"). If the Company is unable to fund all or part of the Giveback Amount 1 from unfunded Commitments or from other liquid assets held by the Company under the relevant Compartment, subject to certain conditions being satisfied, each shareholder of the relevant Compartment may, for a maximum period of 3 years from the end of the life of the Company, be required on a pro rata basis to return distributions of Net Proceeds distributed to such persons during the life of the Company ("Giveback Contribution 1").

Subject to applicable law, the aggregate amount of all Giveback Contributions 1 contributed by each shareholder is to be capped at any time to 15% of the Commitments of such shareholder to the relevant Compartment.

The Company may further for each Compartment from time to time be called upon to compensate any losses made under hedging contracts entered into by the Company (the "Giveback Amount 2"). If the Company is unable to fund all or part of the Giveback Amount 2 from unfunded Commitments under the relevant Compartment, each Class A shareholder of the relevant Compartment may, at any time for a period ending at the end of the life of the Company, be required on a pro rata basis to return distributions of Net Proceeds distributed to such persons during the life of the Company (the "Giveback Contribution 2") provided that the distributions to be returned will only be used to compensate losses on hedging contracts and may not exceed the amount of gains realised on similar contracts and previously distributed to the Class A shareholders of the relevant Compartments (the Giveback Amount 1 and the Giveback Amount 2 being hereafter referred to as the "Giveback Amount", the Giveback Contribution 1 and the Giveback Contribution 2 being collectively hereafter referred to as the "Giveback Contributions"). Except in case of Giveback Contributions, under no circumstances will a shareholder be required to make contributions to the Company at any time in any amount in excess of its unfunded Commitment at such time.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the SICAR Law."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Mr. Matthieu Ranger, born on 17 January 1977 in Marseille, France, with professional address at 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre, France, as Class A director for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2015.

The general meeting of shareholders resolved to confirm that the other directors currently in office, i.e. Robert Brimeyer, Alain Nicolai, Philip Zarb Mizzi, Jennifer Ferrand, Christophe Vulliez and Olivier Berment, shall be qualified as Class B directors.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that the foregoing resolutions will be conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A.

The general meeting of shareholders resolved that the appointment of Mr. Matthieu Ranger will be also conditional upon the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

The general meeting of shareholders further resolved to delegate all powers to each director of the Company, acting individually and with power of substitution, to acknowledge the satisfaction or non-satisfaction of the above mentioned conditions precedent.

The general meeting of shareholders further resolved to delegate all powers to each director of the Company and to any lawyer at Linklaters LLP, Luxembourg, acting individually and with power of substitution, to have the effectiveness or non-effectiveness of the foregoing resolutions recorded in a notarial deed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand five hundred euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was thereupon closed at 4.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MD Mezzanine S.A., SICAR, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1198 du 12 novembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.277 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par suivant acte du notaire soussigné en date du 5 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Philip Zarb Mizzi, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Rafael De La Fuente Labori, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 19 septembre 2013. Copie desdites convocations a été donnée au bureau de l'assemblée.

(ii) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Refonte des statuts de la Société, y inclus l'objet social qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la réalisation d'investissements mezzanine en capital à risque ou liés au capital à risque afin de faire bénéficier les actionnaires de la gestion de ces investissements mezzanine en capital à risque ou liés au capital à risque en contrepartie du risque que ces actionnaires supportent.

Les investissements de la Société consisteront en des investissements en capital à risque ou liés au capital à risque conformément à l'article 1 de la Loi SICAR et de la circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié au capital à risque consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société est soumise aux dispositions de la Loi SICAR.

L'objet de la Société inclut en conséquence l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de ces investissements en capital à risque ou des investissements liés au capital à risque en application de sa politique d'investissement.

La politique d'investissement de la Société (la «Politique d'Investissement») consiste à investir dans des Instruments de Dette Privée, en ce compris la dette mezzanine, l'unitranche et les Autres Instruments ainsi que dans des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine principalement en Europe, et, de manière opportuniste, en Amérique du Nord et en Asie (l'(es) «Investissement(s)»).

La Société comprend actuellement trois (3) compartiments (les «Compartiments» et individuellement un «Compartiment»), le Compartiment 1, le Compartiment 2 et le Compartiment 3, chacun de ces Compartiments formant une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

L'actif de chaque Compartiment est investi conformément aux modalités d'investissement particulier applicable à tel Compartiment.

La politique d'investissement du Compartiment 1, Compartiment 2 et, à partir de la Date d'Effet (telle que définie à l'Article 29), du Compartiment 3 ne différera pas, sauf dispositions contraires, de la Politique d'Investissement de la Société.

La Société, ou tout Compartiment de celle-ci, n'investira pas, directement, plus de 85% des engagements pris envers elle dans des Instruments Mezzanine et Autres Instruments (l'(es) «Investissement(s) Direct(s)»), sous réserve cependant que par exception le Compartiment 2 et le Compartiment 3 pourront investir jusqu'à 95% des engagements pris envers ceux-ci dans des Investissement(s) Direct(s).

Les instruments Dette Privée, dans le contexte d'investissements par la Société, peuvent consister, entre autres, en des émissions de prêts et d'obligations non cotées assorties ou non de bons de souscriptions, des actions préférentielles, des obligations convertibles, de prêts participatifs et tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire senior ou commerciale, mais privilégiés aux actions ordinaires et aux prêts d'actionnaires; ceux-ci comprennent dès lors toute dette unitranche, toute dette mezzanine ou dette «PIK», et généralement toute dette similaire («Instruments Mezzanine»). Les Autres Instruments, dans le contexte d'un investissement par la Société, peuvent consister en des instruments de capital ou donnant accès au capital ainsi que toute dette senior par l'intermédiaire d'opportunités secondaires ou dette «second lien» (les «Autres Instruments»). La Société, ou tout Compartiment de celle-ci, n'investira pas plus de 15% des engagements pris envers elle dans d'Autres Instruments.

La Société, ou tout Compartiment de celle-ci, n'investira pas plus de 20% des engagements pris envers elle dans des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine, sous réserve cependant que par exception le Compartiment 1 peut investir jusqu'à 45% des engagements pris envers celui-ci dans des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine, et étant précisé que le Compartiment 3 n'investira pas dans des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine.

Les Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine sont des fonds dont l'objet principal consiste à investir dans des Instruments Mezzanine et dans d'Autres Instruments (tels que définis ci-avant) (les «Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine»).

La Société, ou tout Compartiment de celle-ci, n'investira pas plus de (i) 15% des engagements pris envers elle dans un seul Investissement lorsque cet Investissement est un Investissement Direct ou un co-investissement dans des Instruments Mezzanine ou (ii) 10% des engagements pris envers elle dans un seul Investissement lorsque cet Investissement est un Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine.

La Société peut également, sur le court terme, investir le surplus d'espèces sur des comptes de dépôt ou des fonds monétaires préalablement à un investissement en capital à risque ou une distribution aux actionnaires. La Société n'utilisera pas d'instruments dérivés, si ce n'est afin de mitiger son exposition aux variations de taux d'intérêts et de taux de change.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de leur groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, et (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa Politique d'Investissement, la Société émettra des actions ou des droits de souscription d'actions et des instruments de dette de toute sorte à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR (les «Investisseurs Avertis»).

La Société peut également établir, acquérir, céder ou agir au nom et pour le compte d'entités de nature similaire ou comparable ou qui contribuent directement ou indirectement à réaliser l'objet de la Société. L'objet de la Société inclut:

(i) l'acquisition et la détention de participations de toute sorte ou sous toute forme dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger; (ii) l'administration, la mise en valeur et/ou la gestion, actives ou passives, de ces entités, ainsi que; (iii) le financement direct ou indirect de ces entités dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de cette société.

Dans la pleine mesure autorisée par la Loi SICAR, la Société peut s'engager dans des transactions de toute sorte qu'elles soient commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société ou qui poursuive l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut établir des succursales ou des filiales ou céder tout ou partie de son actif à ses filiales.

La Société désinvestira de tout Investissement qui ne serait plus permmissible sous la Loi SICAR.»

2 Nomination de Matthieu Ranger en tant qu'administrateur de Catégorie A et confirmation que les autres administrateurs seront qualifiés d'administrateurs de Catégorie B.

3 Divers.

(iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(v) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur le total de quatre cent quarante et un mille six cent trente (441.630) actions de catégorie A1, un million soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.066.485) actions de catégorie A2, cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-onze (124.591) actions de catégorie A3; trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2, trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C3, toutes les actions de catégorie A1, toutes les actions de catégorie A2, toutes les actions de catégorie A3, mille six cent vingt-neuf (1.629) actions de catégorie B1, mille trois cent soixante-quatorze (1.374) actions de catégorie B2, toutes les actions de catégorie C1, toutes les actions de catégorie C2 et toutes les actions de catégorie C3 sont dûment représentées à la présente assemblée.

(vi) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vii) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre les statuts de la Société. Les statuts seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société est également soumise aux dispositions de la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque («SICAR»), telle que modifiée de temps à autres (la «Loi SICAR») ainsi que le memorandum de placement privé (le «PPM») des actions de la Société.

La Société adopte la dénomination «MD Mezzanine S.A., SICAR».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la réalisation d'investissements mezzanine en capital à risque ou liés au capital à risque afin de faire bénéficier les actionnaires de la gestion de ces investissements mezzanine en capital à risque ou liés au capital à risque en contrepartie du risque que ces actionnaires supportent.

Les investissements de la Société consisteront en des investissements en capital à risque ou liés au capital à risque conformément à l'article 1 de la Loi SICAR et de la circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié au capital à risque consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société est soumise aux dispositions de la Loi SICAR.

L'objet de la Société inclut en conséquence l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de ces investissements en capital à risque ou des investissements liés au capital à risque en application de sa politique d'investissement.

La politique d'investissement de la Société (la «Politique d'Investissement») consiste à investir dans des Instruments de Dette Privée, en ce compris la dette mezzanine, l'unitranche et les Autres Instruments ainsi que dans des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine principalement en Europe, et, de manière opportuniste, en Amérique du Nord et en Asie (l'(es) «Investissement(s)»).

La Société comprend actuellement trois (3) compartiments (les «Compartiments» et individuellement un «Compartiment»), le Compartiment 1, le Compartiment 2 et le Compartiment 3, chacun de ces Compartiments formant une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

L'actif de chaque Compartiment est investi conformément aux modalités d'investissement particulier applicable à tel Compartiment.

La politique d'investissement du Compartiment 1, Compartiment 2 et, à partir de la Date d'Effet (telle que définie à l'Article 29), du Compartiment 3 ne différera pas, sauf dispositions contraires, de la Politique d'Investissement de la Société.

La Société, ou tout Compartiment de celle-ci, n'investira pas, directement, plus de 85% des engagements pris envers elle dans des Instruments Mezzanine et Autres Instruments (l'(es) «Investissement(s) Direct(s)»), sous réserve cependant que par exception le Compartiment 2 et le Compartiment 3 pourront investir jusqu'à 95% des engagements pris envers ceux-ci dans des Investissement(s) Direct(s).

Les instruments Dette Privée, dans le contexte d'investissements par la Société, peuvent consister, entre autres, en des émissions de prêts et d'obligations non cotées assorties ou non de bons de souscriptions, des actions préférentielles, des obligations convertibles, de prêts participatifs et tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire senior ou commerciale, mais privilégiés aux actions ordinaires et aux prêts d'actionnaires; ceux-ci comprennent dès lors toute dette unitranche, toute dette mezzanine ou dette «PIK», et généralement toute dette similaire («Instruments Mezzanine»). Les Autres Instruments, dans le contexte d'un investissement par la Société, peuvent consister en des instruments de capital ou donnant accès au capital ainsi que toute dette senior par l'intermédiaire d'opportunités secondaires ou dette «second lien» (les «Autres Instruments»). La Société, ou tout Compartiment de celle-ci, n'investira pas plus de 15% des engagements pris envers elle dans d'Autres Instruments.

La Société, ou tout Compartiment de celle-ci, n'investira pas plus de 20% des engagements pris envers elle dans des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine, sous réserve cependant que par exception le Compartiment 1 peut investir jusqu'à 45% des engagements pris envers celui-ci dans des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine, et étant précisé que le Compartiment 3 n'investira pas dans des Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine.

Les Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine sont des fonds dont l'objet principal consiste à investir dans des Instruments Mezzanine et dans d'Autres Instruments (tels que définis ci-avant) (les «Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine»).

La Société, ou tout Compartiment de celle-ci, n'investira pas plus de (i) 15% des engagements pris envers elle dans un seul Investissement lorsque cet Investissement est un Investissement Direct ou un co-investissement dans des Instruments Mezzanine ou (ii) 10% des engagements pris envers elle dans un seul Investissement lorsque cet Investissement est un Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine.

La Société peut également, sur le court terme, investir le surplus d'espèces sur des comptes de dépôt ou des fonds monétaires préalablement à un investissement en capital à risque ou une distribution aux actionnaires. La Société n'utilisera pas d'instruments dérivés, si ce n'est afin de mitiger son exposition aux variations de taux d'intérêts et de taux de change.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de leur groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, et (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa Politique d'Investissement, la Société émettra des actions ou des droits de souscription d'actions et des instruments de dette de toute sorte à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR (les «Investisseurs Avertis»).

La Société peut également établir, acquérir, céder ou agir au nom et pour le compte d'entités de nature similaire ou comparable ou qui contribuent directement ou indirectement à réaliser l'objet de la Société. L'objet de la Société inclut:

(i) l'acquisition et la détention de participations de toute sorte ou sous toute forme dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger; (ii) l'administration, la mise en valeur et/ou la gestion, actives ou passives, de ces entités, ainsi que; (iii) le financement direct ou indirect de ces entités dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de cette société.

Dans la pleine mesure autorisée par la Loi SICAR, la Société peut s'engager dans des transactions de toute sorte qu'elles soient commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société ou qui poursuive l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut établir des succursales ou des filiales ou céder tout ou partie de son actif à ses filiales.

La Société désinvestira de tout Investissement qui ne serait plus permmissible sous la Loi SICAR.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Compartiments, Capital, Actions

Art. 5. Compartiments. Le produit provenant de l'émission d'actions dans un Compartiment sera investi dans les actifs et les instruments tels que déterminés de temps à autres par le Conseil d'Administration conformément à la politique d'investissement du Compartiment visé. Chacun de ces Compartiments est désigné par une dénomination générique.

La Société est composée de trois (3) Compartiments, le Compartiment 1, le Compartiment 2 et le Compartiment 3:

Le Compartiment 1 est constitué de tous les actifs et passifs liés aux Investissements approuvés par le Conseil d'Administration de la Société jusque et y compris le 13 septembre 2007. Le Compartiment 1 est divisé en actions de catégorie A1, actions de catégorie B1 et actions de catégorie C1.

Le Compartiment 2 est constitué de tous les actifs et passifs liés aux Investissements approuvés par le Conseil d'Administration de la Société à partir du 14 septembre 2007 et préalablement à la Date d'Effet. Le Compartiment 2 est divisé en actions de catégorie A2, actions de catégorie B2 et actions de catégorie C2.

Le Compartiment 3 est constitué de tous les actifs et passifs liés aux Investissements approuvés par le Conseil d'Administration de la Société à partir de et postérieurement à la Date d'Effet. Le Compartiment 3 sera divisé en actions de catégorie A3, actions de catégorie B3 et actions de catégorie C3.

Le Conseil d'Administration pourra lancer de nouveaux compartiments sous réserve de l'accord préalable des autorités réglementaires et des investisseurs.

Les obligations de la Société vis-à-vis des actionnaires par la suite de leur investissement dans un Compartiment particulier sont limités aux actifs de ce Compartiment.

Les obligations de la Société vis-à-vis des tiers est limité à:

(i) tous les actifs du Compartiment 1, Compartiment 2 et Compartiment 3, si cette obligation a été encourue antérieurement à la création de ces trois (3) Compartiments (y compris); ou

(ii) les actifs d'un Compartiment particulier, si celle-ci a été encourue en relation avec ce Compartiment, sous réserve cependant que les obligations incombant à tous les Compartiments seront allouées sur une base pro rata à la dernière VAN annuelle disponible entre les Compartiments au jour ou cette obligation a été encourue.

Les actions de toute catégorie d'actions endéans un Compartiment peuvent être converties en actions d'une autre catégorie d'actions du même ou d'un autre Compartiment (sous réserve cependant que la conversion d'actions d'un Compartiment en actions du Compartiment 1 n'est pas permise) sur proposition du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a le droit de déterminer un seuil de conversion minimal pour chaque Compartiment et catégorie d'actions, ainsi que de déterminer le nombre minimal d'actions qui doivent rester dans chaque Compartiment ou dans chaque catégorie d'actions si la conversion est exercée et approuvée.

La conversion d'actions en actions d'une autre catégorie d'actions du même ou d'un autre Compartiment sera approuvée par les actionnaires lors d'une assemblée générale des actionnaires lors de laquelle les conditions de quorum et de majorité exigées pour la modification des Statuts est exigée. De plus, les conditions de quorum et de majorité exigées devront être satisfaites cumulativement au niveau de la Société et au niveau du Compartiment concerné.

La conversion est réalisée sur base de la Valeur d'Actif Net par action déterminée au jour d'évaluation applicable conformément aux Statuts. Le réviseur indépendant de la Société rapportera au plus tard lors du rapport annuel de la Société sur les modalités selon lesquelles cette procédure a été conduite et certifiera le ratio de conversion. Le(s) Compartiment(s) concernés de la Société supporteront tous les frais liés à une conversion d'actions.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à seize millions quatre cent vingt mille trois cent trente euros (EUR 16.420.330,-) représenté par quatre cent quarante et un mille six cent trente (441.630) actions de catégorie A1, un million soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.066.485) actions de catégorie A2, cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-onze (124.591) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B»); trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi. Les actions de toute catégorie de tout Compartiment pourront être détenues ou acquises par tous moyens exclusivement par des Investisseurs Avertis.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par des actions de tout Compartiment dans les proportions suivantes: quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) Actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C. Chaque action autorisée a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 10 novembre 2010 au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent Article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut émettre des actions de quelque Catégorie que ce soit dans un quelconque Compartiment lorsqu'il apparaît qu'une telle émission résulterait ou pourrait résulter en ce qu'une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société ait la propriété ou la jouissance des actions de la Société.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par un apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que ces actionnaires détiennent, à moins que ce droit de souscription préférentiel ne soit annulé ou limité par le Conseil d'Administration ou par l'assemblée des actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera la période au cours de laquelle le droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente (30) jours.

Toute nouvelle Action de Catégorie A d'un Compartiment quelconque sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par Action de Catégorie A, toute nouvelle Action de Catégorie B d'un Compartiment quelconque sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par Action de Catégorie B et toute nouvelle Action de Catégorie C d'un Compartiment quelconque sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par Action de Catégorie C.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, votant conformément au quorum et aux règles de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute catégorie d'un Compartiment quelconque que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires de toute catégorie ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Forme des Actions. Les actions de toute catégorie d'un Compartiment quelconque de la Société seront nominatives.

Le consentement préalable du Conseil d'Administration est requis pour la vente, la cession, le transfert, l'échange, le gage ou toute autre sûreté sur les actions, toute mise en fiducie ou toute autre relation fiduciaire ou toute autre cession des actions de quelque catégorie que ce soit d'un Compartiment quelconque. Toute cession envisagée doit être préalablement notifiée par le cédant et le cessionnaire au Conseil d'Administration. La notification doit comporter le nom et les références de contact du cédant et du cessionnaire, le nombre ainsi que la catégorie d'actions (y compris le Compartiment auquel celles-ci sont rattachées) à transférer et le prix ainsi que toute autre contrepartie convenue entre les

parties. Lorsque la contrepartie n'est pas d'ordre monétaire, la notification doit préciser la valeur estimée de la contrepartie. Le Conseil d'Administration décidera discrétionnairement (et ne sera pas tenu de divulguer ses raisons), excepté en cas de cession par un actionnaire à un Affilié de cet actionnaire ou par un actionnaire qui est le fiduciaire de l'actionnaire successeur. Dans ce cas, le Conseil d'Administration peut seulement refuser de consentir à la cession s'il en résultait des conséquences d'ordre juridique ou fiscal ou toute autre conséquence contraire aux intérêts de la Société. Le Conseil d'Administration peut requérir discrétionnairement toute information supplémentaire afin de prendre sa décision.

Toute cession autorisée requiert que le cessionnaire (i) soit un Investisseur Averti et (ii) succède à toutes les obligations du cédant relatives à la cession des actions (y compris à cette fin tous engagements d'ultérieure souscription d'actions envers la Société). La Société ne peut inscrire aucune cession d'actions dans son registre des actionnaires à moins que le cessionnaire n'ait accepté par écrit les dispositions de tous les contrats entre le cédant et la Société relatifs aux actions cédées.

Une cession aux Affiliés du cédant est soumise à la condition suspensive que la cession devienne caduque lorsque le cessionnaire cesse d'être un Affilié du cédant à moins que le Conseil d'Administration n'en dispose autrement au préalable et après notification par le cessionnaire.

«Affilié» signifie par rapport à une entité, toute société holding Contrôlant, une filiale Contrôlée ou toute autre filiale de cette société holding. «Contrôle» signifie, par rapport à une entité, lorsque une personne (ou des personnes agissant de concert) acquière le contrôle direct ou indirect (1) des activités de cette entité, ou (2) de plus de 50 pour cent du total des droits de vote conférés par toutes les actions émises dans le capital de cette entité et qui peuvent être exercés aux assemblées générales de cette entité ou (3) de la composition du principal conseil d'administration de cette entité. Dans cette optique, «les personnes agissant de concert» par rapport à une entité sont les personnes qui coopèrent en application d'un accord ou de ce qui a été communément admis (formellement ou non) en vue d'obtenir ou de consolider le Contrôle de cette entité.

Lorsque le Conseil d'Administration refuse de consentir à une cession proposée, il proposera les actions dont la cession est visée à toute autre personne qu'il estime appropriée. Cette personne, seule ou avec toute autre personne approuvée par le Conseil d'Administration peut acheter les actions au prix ou à la valeur indiquée dans la notification au Conseil d'Administration. Cependant, si ce prix ou cette valeur est considérée comme étant de façon significative plus élevée que la juste valeur du marché des actions à vendre, le Conseil d'Administration peut nommer, de sa propre initiative ou à la demande d'un cessionnaire désigné, un expert indépendant, qui déterminera le prix auquel la vente aura lieu. Si la vente au cessionnaire désigné n'a pas eu lieu au cours de la période de trois mois suivant la réception de la notification par le Conseil d'Administration, la vente initialement visée pourra se dérouler aux mêmes conditions que celles notifiées au Conseil d'Administration mais pas plus tard qu'un mois à compter de l'expiration de la période de trois mois.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de toute catégorie de la Société que le Conseil d'Administration peut estimer nécessaire afin d'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi SICAR. Le Conseil d'Administration sera autorisé, afin d'assurer qu'aucune action de la Société n'est détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi SICAR, d'exiger à tous moments d'une personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de lui fournir toute information, corroborée par une déclaration, que le Conseil d'Administration peut estimer nécessaire afin de déterminer si une personne qui n'est pas en droit de déterminer des actions de la Société en est le bénéficiaire économique ou juridique.

Le registre des actionnaires qui peut être consulté pour tout actionnaire sera disponible au siège social. Le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, le nombre et la catégorie d'actions détenues (y compris le Compartiment auquel celles-ci sont rattachées), l'indication des paiements relatifs aux parts sociales ainsi que les cessions d'actions et leurs dates respectives. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement d'adresse à la Société par lettre recommandée. La Société sera autorisée à utiliser à toutes fins utiles la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Les certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

Toute cession autorisée des actions nominatives sera inscrite au registre des actionnaires par une déclaration de cession annexée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant (s) ainsi qu'en application des règles relatives au transfert de créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il est fait référence dans la correspondance ou dans tout autre document reflétant le consentement du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Évaluation des actions. La valeur d'actif net des actions d'un Compartiment quelconque, basée sur la valeur d'actif net de ce Compartiment de la Société, sera déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration sur la base de la juste valeur, en conformité avec les lignes directrices telles qu'é émises de temps à autres par l'Association Européenne de Capital Risque («AECR») - the European Venture Capital Association, ou toute organisation venant à succéder à l'AECR. Elle sera exprimée en euro (EUR), en un chiffre par action. Cette évaluation sera basée sur les valeurs, si elles existent, rapportées par l'entité objet de l'Investissement. La valeur des actifs exprimée dans une monnaie autre

que l'euro (EUR) sera déterminée en tenant compte du taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur de l'actif net. Les rapports et/ou comptes établis au niveau de la Société pour tous les Compartiments en vue de la détermination de la valeur d'actif net seront exprimés en euros (EUR). La valeur de l'actif net par action d'une catégorie d'actions sera calculée sur la base de la portion de la valeur de l'actif net qui lui sera attribuée selon l'Article 29. Chaque action d'une même catégorie d'actions d'un Compartiment quelconque aura la même valeur d'actif net que les autres actions de la même catégorie.

La valeur d'actif net des actions dans chaque Compartiment sera déterminée par le Conseil d'Administration, de temps à autres, mais en aucun cas moins de deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant, ou tout autre jour déterminé par la Société et notifié aux actionnaires.

Les Investissements vendus dans le cadre de transactions qui n'ont pas été finalisées, ne doivent pas être pris en considération pour le calcul de la valeur de l'actif net. Les actions pour lesquelles le Conseil d'Administration a émis une notification de rachat doivent être considérées comme existantes et doivent être prises en considération à la date de rachat concernée. A compter de cette date et ce jusqu'au paiement, le prix de rachat doit être considéré comme étant une dette de la Société.

La détermination de la valeur d'actif net d'un Compartiment de la Société peut être prorogée jusqu'à cinquante (50) jours ouvrables pendant:

(i) toute période, pendant laquelle le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'une évaluation juste des actifs du Compartiment visé de la Société ne serait pas possible pour des raisons qui ne sont pas du ressort du Conseil d'Administration;

(ii) la situation des affaires constitue une situation d'urgence telle que la cession ou l'évaluation des actifs du Compartiment visé de la Société serait impossible;

(iii) toute rupture des moyens de communication normalement employés pour la détermination du prix des actifs du Compartiment visé de la Société;

(iv) toute période au cours de laquelle la Société estime que la détermination de la valeur de l'actif net du Compartiment visé est impossible ou contraire aux intérêts des actionnaires;

(v) en cas de décision de liquider un Compartiment de la Société, au, ou après, le jour de la publication de la première notification à cet effet aux actionnaires;

(vi) en cas de décision de liquider la Société, au, ou après, le jour de la publication de la première notification à cet effet aux actionnaires; ou

(vii) en cas de suspension de la valeur d'actif net par les Fonds d'Investissement en Dette Mezzanine dans lesquels la Société investit.

Lorsque la méthode d'évaluation n'est pas autrement spécifiée en ce qui concerne un quelconque actif, cet actif sera déterminé sur base de la juste valeur conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi SICAR.

Art. 9. Acquisition par la Société de ses propres actions - Rachat d'actions. La Société peut acquérir ses propres actions. L'acquisition et la détention par la Société de ses propres actions de toute catégorie et d'un quelconque Compartiment s'effectuera conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

Les actions de la Société de toute catégorie et d'un quelconque Compartiment peuvent être rachetées selon les dispositions qui suivent et conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

La Société peut discrétionnairement racheter les actions de toute catégorie et d'un quelconque Compartiment au cours des trois (3) premières années de sa constitution à leur prix de souscription initial, augmenté d'un intérêt annuel de 6%, lorsque le capital (y compris la prime d'émission) souscrit et payé par les actionnaires existants sera restitué aux actionnaires existants à la suite de la souscription et du paiement de capital supplémentaire (y compris une prime d'émission) par les nouveaux actionnaires de la Société et/ou de tout véhicule d'investissement parallèle de la Société.

En cas de défaillance (c'est à dire en cas d'événement à la suite duquel un actionnaire manque à souscrire de nouvelles actions de la Société en violation de ses engagements contractuels pris à cet effet envers la Société), la Société peut appliquer à l'actionnaire défaillant des intérêts de retard à un taux de 10% par année. S'il n'est pas remédié à cette défaillance dans le mois, la Société peut racheter les actions des actionnaires défaillants à un prix de rachat reflétant 50% de la valeur d'actif net (telle que déterminée sur base de la valeur de l'actif net du Compartiment visé de la Société au moment du rachat et en application de l'Article 7) sur base de la valeur d'actif net des actions à racheter, moins les frais et les dépenses engagés du fait de cette défaillance, et le paiement du prix de rachat peut être différé jusqu'au moment où l'actionnaire défaillant aura reçu des distributions sur les actions rachetées s'il n'y a pas eu de défaillance résultant en le rachat de ces actions.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne, qui ne peut détenir des actions dans la Société, notamment de par sa non éligibilité au statut d'Investisseur Averti, seule ou conjointement avec une autre personne, est le bénéficiaire ou le propriétaire nominatif des actions, ou si le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'il existe un risque matériel pour la Société que la participation continue d'un actionnaire dans la Société n'accroisse les charges fiscales, réglementaires ou autres pesant sur la Société, le Conseil d'Administration est alors autorisé à procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par un tel actionnaire. Le prix auquel les actions concernées seront rachetées correspondra à la valeur de l'actif net des actions (telle que déterminée sur la base de la valeur net de l'actif de la Société au moment de ce rachat

et au terme de l'Article 8). L'exercice par la Société des pouvoirs qui lui sont conférés par ce paragraphe ne seront en aucun cas contestés ou invalidés au motif que les preuves de la propriété des actions est insuffisante ou que la véritable propriété des actions est différente de la propriété apparente au moment du rachat à condition que dans ce cas lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

Lorsqu'elle y est autorisée, la Société peut appeler au rachat de tout ou partie des actions concernées par notification par lettre recommandée à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre et la catégorie d'actions visées par le rachat (y compris le Compartiment auquel celles-ci sont rattachées) (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

En aucune circonstance, un actionnaire ne peut demander le rachat de ses actions.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Réviseur d'entreprises

Art. 10. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Un (1) membre du Conseil d'Administration (l'«Administrateur de Catégorie A») sera nommé parmi une liste de candidats établie par Maignon Développement 1, une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 337 680 482. L'Administrateur de Catégorie A (i) pourra demander que toute décision de la liste suivante soit mise à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'Administration et (ii) disposera d'un droit de veto sur chacune des décisions listées ci-après:

- Nomination et révocation par la Société des prestataires de services qui sont Affiliés à AXA Investment Managers Private Equity Europe SA, une société anonyme de droit français ayant son siège social situé au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 («AXA PEE»);

- Toute modification des contrats de service existants conclus entre la Société et AXA PEE et ses Affiliés;

- Toute modification apportée au Private Placement Memorandum de la Société;

- Toute décision du Conseil d'Administration de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de modifier les statuts;

- Nomination par les prestataires de services Affiliés à AXA PEE d'agents agissant au nom de la Société en vertu du contrat de services;

- Délégation par tout prestataire de services Affilié à AXA PEE des obligations qui lui incombent en vertu du contrat de services applicable à tout tiers (à l'exception des autres Affiliés d'AXA PEE).

Les autres membres du Conseil d'Administration seront nommés parmi une liste de candidats établie par AXA PEE et seront qualifiés d'«Administrateurs de Catégorie B».

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Une résolution relative à la liquidation de la Société doit être soumise aux actionnaires si un Conseil d'Administration de remplacement n'est pas approuvé dans les six (6) mois à compter de la date de la résolution relative à la révocation de tous les membres du Conseil d'Administration. Si les actionnaires approuvent une telle résolution selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, la Société sera liquidée.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres du conseil restants ont le droit d'élire par cooptation un autre membre jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes indépendant relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration devra obtenir l'approbation de l'Administrateur de Catégorie A pour chacune des décisions listées à l'Article 10. Avant que l'une des décisions listées à l'Article 10 ne puisse être inscrite à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'Administration, et par conséquent avant que toute convocation ne soit envoyée aux membres du Conseil d'Administration, la personne qui souhaite convoquer une réunion devra, au moins cinq (5) jours ouvrés avant que toute convocation ne soit envoyée aux membres du Conseil d'Administration (sauf dans les cas où l'Administrateur de Catégorie A accepterait un délai d'information plus court), soumettre le projet d'ordre du jour à l'Administrateur de Catégorie A et devra prendre en compte, dans la mesure où les décisions listées à l'Article 10 sont concernées, tout commentaire que l'Administrateur de Catégorie A pourrait avoir concernant le projet d'ordre du jour.

Art. 12. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration seront remboursés de toutes leurs autres dépenses raisonnables engagées par eux en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration entraîne pour le Conseil d'Administration l'obligation de dresser un rapport chaque année à l'Assemblée Générale des actionnaires sur le salaire, les charges et les avantages accordés au délégué.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts. La société est, conformément à la Loi SICAR et aux dispositions ci-dessous, structurée et organisée de façon à restreindre au minimum le risque d'atteinte aux intérêts des actionnaires du fait des conflits d'intérêts entre la Société et, selon le cas, toute personne concourant aux activités de la Société ou toute personne liée directement ou indirectement à la Société. La politique de la Société concernant les conflits d'intérêts est plus amplement décrite dans le PPM de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont associés, membres du conseil d'administration, fondés de pouvoirs ou employés. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires, sachant que ces clauses ne sont pas applicables si les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes de la Société prises dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers et ayants-droits, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encouru par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentées de par leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et, en particulier toutes les entités objet d'Investissements, et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est retenue en dernière instance pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas seulement où la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent ou si l'Administrateur de Catégorie A le demande.

L'ordre du jour de toute réunion du Conseil d'Administration est déterminé par la personne qui convoque la réunion.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Si une des décisions listées à l'Article 10 apparaît à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'Administration, une convocation écrite devra être transmise par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit aux membres du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit comme son mandataire un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Le Président ne dispose pas de voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et de s'identifier réciproquement. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Toute réunion faisant appel à de tels moyens de communication à distance est censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signée par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits à l'occasion de poursuites judiciaires ou autrement utilisés, seront signés par le Président et le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Réviseur d'Entreprises. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses livres comptables et comptes sociaux, devront être contrôlés par un réviseur d'entreprises, actionnaire ou non et qui exercera les fonctions prévues par la loi SICAR.

Le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans les convocations le vingt-quatrième jour du mois d'avril à 11 heures 30.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable bancaire luxembourgeois suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) réviseur d'entreprise(s) indépendant peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, telle que souverainement appréciées par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires considérée. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu par lui indiqué au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit faire ainsi sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule de plein droit toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste des présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action de toute catégorie et d'un quelconque Compartiment donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à la main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes émis, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité des deux tiers des votes exprimés des actionnaires est requise à ces assemblées générales.

Pour toute modification ou variation du statut de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (i) l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et (ii) le consentement unanime de tous les actionnaires seront requis sauf dans les cas où cette modification est le résultat de changements légaux ou réglementaires à la Loi SICAR.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Le Conseil d'Administration prépare également le rapport annuel tel que prévu par la Loi SICAR.

Art. 29. Répartition des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires de la Société (lorsque la Société n'est pas divisée en Compartiments), ou une assemblée générale des actionnaires du Compartiment visé de la Société (lorsque la Société est composée de Compartiments), décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société, ou du Compartiment visé. Elle peut décider d'allouer la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Les distributions réalisés par chaque Compartiment en relation avec des sorties d'investissements réalisés durant l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2010 et au cours des exercices sociaux subséquents sont soumises aux règles suivantes (toute référence aux Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B ou Actions de Catégorie C étant une référence à la même catégorie d'actions que actuellement émise dans le Compartiment visé:

(i) Premièrement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de catégorie C jusqu'à ce que le montant total des distributions par eux reçu sous ce point (i) soit égal, pour chaque année sociale commencée avant la fin de la Période d'Investissement, à 1% de la valeur de l'actif net de chaque Compartiment de la Société au dernier jour de l'exercice social considéré, considérant qu'un tel montant ne pourra pas être inférieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par exercice social (et soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) pour le Compartiment 1 et cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 185.000,-) pour le Compartiment 2; à partir de la Date d'Effet, le split sera de quatre-vingt douze mille cinq cents euros (EUR 92.500,-) pour le Compartiment 2 et le Compartiment 3 respectivement) et 20% des commissions sur opérations perçues par la Société qui excèdent les frais pour transactions avortées supportées. Tout montant non distribué en vertu du présent point (i) pour un exercice social donné sera rajouté au montant des distributions de l'année ultérieure;

par la suite, pour chaque année sociale:

(ii) en ce qui concerne toutes les recettes des Portefeuilles d'Investissement constitués d'investissements directs dans des Instruments Mezzanine (les «Portefeuilles d'Investissements Directs») reçus par la Société dans un Compartiment visé, les distributions seront faites sur ces recettes conformément aux règles suivantes:

(a) premièrement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A du Compartiment visé jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chacune de leurs Actions de Catégorie A correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission payée au titre du Compartiment visé de la Société lors de l'émission de ces Actions de Catégorie A émises afin d'acquérir les Portefeuilles d'Investissement Directs;

(b) deuxièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C du Compartiment visé jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chacune de leurs Actions de Catégorie B et chacune de leurs Actions de Catégorie C correspondant au montant du capital social et la prime d'émission payée au titre du Compartiment visé de la Société lors de l'émission respective de ces Actions de Catégorie B et C émises afin d'acquérir les Portefeuilles d'Investissement Directs;

(c) troisièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A du Compartiment visé jusqu'à ce que le capital social et la prime d'émission payée au titre du Compartiment visé de la Société lors et depuis l'émission respective de ces actions de Catégorie A émises afin d'acquérir les Portefeuilles d'Investissement Directs aient produit un rendement de 6%, cumulatif et calculé chaque année à partir de la date de souscription pour les actions concernées.

(d) quatrièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C du Compartiment visé jusqu'à ce que, sans prendre en considération les distributions faites au profit des Actions de Catégorie C conformément au (i) ci-avant, les Actions de Catégorie B et C du Compartiment visé aient reçu le montant pris ensemble de 15% du montant total distribué conformément au point (c) et (d) ci-avant le («Montant Direct V») ce Montant Direct V étant distribué à 92,2% en ce qui concerne le Compartiment 1, 66,67% en ce qui concerne le Compartiment 2 et 66,67% en ce qui concerne le Compartiment 3, à partir de la Date d'Effet, sur les Actions de Catégorie B (chaque Action de Catégorie B participant au pro rata) et 7,8% en ce qui concerne le Compartiment 1, 33,33% en ce qui concerne le Compartiment 2 et 33,33% en ce qui concerne le Compartiment 3, à partir de la Date d'Effet, sur les Actions de Catégorie C (chaque Action de Catégorie C participant pro rata) du Compartiment visé, et

(e) cinquièmement, concernant les montants restants, 85% au profit des actionnaires de Catégorie A du Compartiment visé et 15% au profit des actionnaires de Catégorie B et C du Compartiment visé, au total et pris ensemble (le «Montant Direct VI»), ce Montant Direct VI étant distribué à 92,2% en ce qui concerne le Compartiment 1, 66,67% en ce qui concerne le Compartiment 2 et 66,67% en ce qui concerne le Compartiment 3, à partir de la Date d'Effet, sur les Actions de Catégorie B (chaque Action de Catégorie B participant au pro rata) et 7,8% en ce qui concerne le Compartiment 1, 33,33% en ce qui concerne le Compartiment 2 et 33,33% en ce qui concerne le Compartiment 3, à partir de la Date d'Effet, sur les Actions de Catégorie C (chaque Action de Catégorie C participant au pro rata) du Compartiment visé, (iii) en ce qui concerne toutes les recettes des Portefeuilles d'Investissements constituées par des investissements dans des Fonds

d'Investissements en Dette Mezzanine (les «Portefeuilles d'Investissements Indirects») reçus par la Société dans un Compartiment visé, les distributions seront faites sur ces recettes conformément aux règles suivantes:

(a) premièrement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A du Compartiment visé jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chacune de leurs Actions de Catégorie A correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission payée au titre de Compartiment visé de la Société lors de l'émission de ces Actions de Catégorie A émises afin d'acquérir les Portefeuilles d'Investissement Indirects;

(b) deuxièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C du Compartiment visé jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chacune de leurs Actions de Catégorie B et chacune de leurs Actions de Catégorie C correspondant au montant du capital social et la prime d'émission payée au titre du Compartiment visé de la Société lors de l'émission respective de ces actions de Catégorie B et respectivement C émises afin d'acquérir les Portefeuilles d'Investissement Indirects;

(c) troisièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A du Compartiment visé jusqu'à ce que le capital social et la prime d'émission payée au titre du Compartiment visé de la Société lors et depuis l'émission des actions de Catégorie A émises afin d'acquérir les Portefeuilles d'Investissement Indirects ait produit un rendement de 6% cumulatif et calculé chaque année à partir de la date de souscription pour les actions concernées;

(d) quatrièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C du Compartiment visé jusqu'à ce que, sans prendre en considération les distributions faites au profit des actions de Catégorie C conformément au point (i) ci-avant, les Actions de Catégorie B et C aient reçu au total et prises ensemble 12,5% du total des montants distribués conformément aux points (c) et (d) ci-avant (le «Montant Indirect V»), ce Montant Indirect V étant distribué à 92,2% en ce qui concerne le Compartiment 1, 66,67% en ce qui concerne le Compartiment 2 et 66,67% en ce qui concerne le Compartiment 3, à partir de la Date d'Effet, sur les Actions de Catégorie B (chaque Action de Catégorie B participant au pro rata) et 7,8% en ce qui concerne le Compartiment 1, 33,33% en ce qui concerne le Compartiment 2 et 33,33% en ce qui concerne le Compartiment 3, à partir de la Date d'Effet, sur les Actions de Catégorie C (chaque action de catégorie C participant au pro rata) du Compartiment visé; et

(e) cinquièmement, en ce qui concerne les montants restants, 87,5% au profit des actionnaires de catégorie A du Compartiment visé et 12,5% au profit des actionnaires de Catégorie B et C du Compartiment visé, au total et pris ensemble (le «Montant Indirect VI»), ce Montant Indirect VI étant distribué à 92,2% en ce qui concerne le Compartiment 1, 66,67% en ce qui concerne le Compartiment 2 et 66,67% en ce qui concerne le Compartiment 3, à partir de la Date d'Effet, sur les Actions de Catégorie B (chaque Action de Catégorie B participant au pro rata) et 7,8% en ce qui concerne le Compartiment 1, 33,33% en ce qui concerne le Compartiment 2 et 33,33% en ce qui concerne le Compartiment 3, à partir de la Date d'Effet, sur les Actions de Catégorie C (chaque action de catégorie C participant au pro rata) du Compartiment visé, à condition que, sauf disposition contraire, chaque action d'une catégorie donnée et d'un Compartiment donné participe au pro rata aux distributions allouées à une telle catégorie d'action du Compartiment visé dans son entier. «Engagements Totaux» signifie la somme de tous les engagements des actionnaires de la Société, à souscrire des actions futures de quelque catégorie que ce soit dans la Société, étant entendu que ces engagements totaux rattachés au Compartiment 3 n'excéderont pas un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-).

«Période d'Investissement» signifie la période depuis le 30 décembre 2005 jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

«Date d'Effet» signifie la première des échéances suivantes: (i) le 31 décembre 2015 ou (ii) la date déterminée par le Conseil d'Administration lorsque au moins neuf cent cinquante millions d'euros (EUR 950.000.000,-) auront été investis or engagés en vue d'un investissement par le Compartiment 2. Si au 31 décembre 2015, le Compartiment 2 a investi ou engagée en vue d'un investissement an montant inférieur à neuf cent cinquante millions d'euros (EUR 950.000.000,-), le Conseil d'Administration peut décider de reporter la Date d'Effet à une date ultérieure, dans quel cas la «Date d'Effet» se réfère à la date telle que arrêtée par le Conseil d'Administration.

Toutes les distributions en application du présent article seront des distributions en numéraire uniquement.

Le Conseil d'Administration peut procéder à une distribution d'acomptes sur dividendes aux actionnaires de toute catégorie dans les conditions fixées par la Loi SICAR et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Aucune distribution ne devra entraîner une baisse du capital social émis par la Société, augmenté de toute prime d'émission, sous le seuil d'un million d'euro (EUR 1.000.000,-).

Chapitre VI. - Dissolution, Fusions, Liquidation

Art. 30. Fusion et liquidation d'un Compartiment. Le Conseil d'Administration est autorisé de proposer aux actionnaires de la Société l'absorption d'un ou plusieurs Compartiments (le(s) «Compartiment(s) Absorbé(s)») en un autre Compartiment (le «Compartiment Absorbant») (une fusion de Compartiments) ou la division d'un Compartiment (le «Compartiment Divisé») en deux ou plusieurs nouveaux Compartiments (une scission de Compartiments). La décision du Conseil d'Administration de procéder avec la fusion, scission ou liquidation d'un Compartiment est soumise à l'accord préalable des actionnaires de la Société. Cet accord devra être accordé par les actionnaires lors d'une assemblée générale extraordinaire lors de laquelle les conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts seront requises.

Par ailleurs, les conditions de quorum et de majorité requises devront être observées tant au niveau de la Société que au niveau des Compartiment concernés.

Les actionnaires des Compartiment(s) Absorbé(s) ou du Compartiment Divisé ne se verront pas offrir la possibilité d'avoir leurs actions rachetées lors de la fusion ou scission d'un ou plusieurs Compartiments.

Le réviseur d'entreprises indépendant rapportera au plus tard dans le rapport annuel de la Société sur les modalités selon laquelle la procédure entière aura été réalisée et certifiera le taux d'échange des actions.

La Société ne peut fusionner l'un de ses Compartiments avec des tiers.

Chaque Compartiment peut être liquidé séparément, sans que cette liquidation entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société. Uniquement la liquidation du dernier Compartiment entraînera la liquidation de la Société.

Le Conseil d'Administration peut, de manière discrétionnaire, après notification préalable de quinze jours aux actionnaires, de procéder à la liquidation d'un Compartiment de la Société, sous réserve que la Société est composée de plus d'un Compartiment à ce moment là.

Toute résolution du Conseil d'Administration de liquider un Compartiment entraînera la suspension automatique du calcul de la Valeur d'Actif Net des actions du Compartiment visé, ainsi que la suspension de tout rachat, souscription ou ordres de conversion, que ceux-ci soient en cours ou non.

Après paiement de toutes les dettes et charges à l'encontre du Compartiment visé de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation net sera distribué aux actionnaires du Compartiment visé conformément à et en vue d'obtenir de manière globale le même résultat économique que les règles de distribution figurant à l'article 29.

Art. 31. Dissolution - Liquidation de la Société. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'Article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution éventuelle de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (physique ou morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera ses pouvoirs et émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui prévu par les règles de distribution prescrites par l'Article 29.

Les distributions en nature des actifs peuvent être effectuées par le liquidateur, moyennant accord des actionnaires. Le liquidateur sera toutefois tenu de mettre en oeuvre tous les efforts raisonnables pour disposer de tous les actifs restants de la Société.

Que ce soit au cours de la liquidation de (i) la Société ou (ii) d'un Compartiment de la Société, selon le cas, ou ultérieurement, la Société peut à tout moment, pour chaque Compartiment, être appelée à (i) satisfaire une obligation de la Société à restituer les distributions que la Société a reçues sur un Investissement à l'entité objet de l'Investissement ou (ii) satisfaire toute obligation de la Société d'effectuer le paiement d'une indemnité (le «Montant de Restitution 1»). Si la Société est incapable de financer tout ou partie du Montant de Restitution à partir d'Engagements non versés ou à partir d'autres actifs liquides détenues par la Société dans le Compartiment visé, sous réserve de l'accomplissement de certaines conditions, chaque actionnaire du Compartiment visé peut se voir demander au cours d'une période maximum de trois ans à compter de la fin de la Société, de restituer au prorata, à la Société, les distributions de produits nets qui ont été versées à ces personnes en cours de vie de la Société (la (les) «Contributions(s) de Restitution 1»). Le montant des Contributions de Restitution qui sera restitué par chaque actionnaire est plafonné, sous réserve de la loi applicable, à tout moment à 15% des Engagements de cet actionnaire au Compartiment visé.

La Société peut également, de temps à autres, pour chaque Compartiment, être appelée à compenser toutes pertes réalisés sous des contrats de couverture conclus par la Société (le «Montant de Restitution 2»). Si la Société est incapable de financer tout ou partie du Montant de Restitution 2 à partir d'Engagements non versés au Compartiment visé, chaque actionnaire de Catégorie A peut, à tout moment lors d'une période se terminant avec la fin de la Société, être requis de restituer à la Société sur une base pro rata les distributions de produits nets qui ont été versés à cet actionnaire de Catégorie A en cours de vie de la Société, (la (les) «Contributions de Restitution 2») sous réserve que les distributions à restituer serviront uniquement à compenser des pertes réalisées sous des contrats de couverture et ne pourront excéder la somme des bénéfices réalisés sur tous contrats similaires et précédemment distribués aux actionnaires de Catégorie A du Compartiment visé (le Montant de Restitution 1 et le Montant de Restitution 2 sont ci-après désignés le «Montant de Restitution», la (les) Contributions de Restitution 1 et la (les) Contributions de Restitutions 2 sont ci-après collectivement désignées «la (les) Contributions de Restitutions»). Sauf le cas de Contributions de Restitutions, en aucune circonstance un actionnaire se verra requis à un moment donné de faire un apport à la Société excédant le montant de ses Engagements non libérés à ce moment là.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par la Loi SICAR.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer M. Matthieu Ranger, né le 17 janvier 1977 à Marseille, France, avec adresse professionnelle à 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre, France, en tant qu'administrateur de Catégorie A pour une durée qui se terminera à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de confirmer que les autres administrateurs en fonction, à savoir Robert Brimeyer, Alain Nicolai, Philip Zarb Mizzi, Jennifer Ferrand, Christophe Vulliez et Olivier Berment, seront qualifiés d'administrateurs de Catégorie B.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que les résolutions qui précèdent seront assujetties à la condition suspensive du, et effectives au, closing de l'acquisition par Holding PE SAS de la majorité des actions d'AXA Investment Managers Private Equity S.A.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que la nomination de M. Matthieu Ranger est également assujettie à la condition suspensive de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

L'assemblée générale des actionnaires a également décidé de déléguer tous pouvoirs à tout administrateur de la Société, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour prendre acte de la réalisation ou non-réalisation des conditions suspensives qui précèdent.

L'assemblée générale des actionnaires a également décidé de déléguer tous pouvoirs à tout administrateur de la Société et à tout avocat de Linklaters LLP, Luxembourg, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour constater dans un acte notarié l'effectivité ou non des résolutions qui précèdent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Z. MIZZI, R. De La FUENTE LABORI, J. FERRAND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 2 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12695. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013142946/1706.

(130173850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs Pia LAVRYSEN, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of MD Mezzanine S.A., SICAR, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 7 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1198 of 12 November 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under

number B 109.277 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 5 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on her by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 recorded in a deed of the undersigned notary.

Said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 to fully restate the articles of incorporation of the Company (the "First Resolution") was conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A.

II. That the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 to appoint Mr. Matthieu Ranger as Class A director for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2015 (the "Second Resolution") was conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A. and was also conditional upon the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

III. That Mrs Jennifer Ferrand, acting in her capacity as attorney in fact of the Company, and according to the authority granted to her by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013, has acknowledged and confirmed, in a confirmation dated 30 September 2013, a copy of which shall remain attached to the present deed, that the condition precedent to the First Resolution and the conditions precedent to the Second Resolution have been satisfied.

IV. That as a consequence the restatement of the articles of incorporation and the appointment of Mr. Matthieu Ranger have become effective.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Pia LAVRYSEN, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial de MD Mezzanine S.A., SICAR, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1198 du 12 novembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.277 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par suivant acte du notaire soussigné en date du 5 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 27 septembre 2013, consignée dans un acte du notaire soussigné.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 27 septembre 2013 de refondre les statuts de la Société (la «Première Résolution») était assujettie à la condition suspensive du, et effective au closing de l'acquisition par Holding PE SAS de la majorité des actions d'AXA Investment Managers Private Equity S.A.

II. Que la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 27 septembre 2013 de nommer M. Matthieu Ranger en tant qu'administrateur de Catégorie A pour une durée qui se terminera à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015 (la «Deuxième Résolution») était assujettie à la condition suspensive du, et effective au closing de l'acquisition par Holding PE SAS de la majorité des actions d'AXA Investment Managers Private Equity S.A. et également assujettie à la condition suspensive de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

III. Que Mme Jennifer Ferrand, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société, et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 27 septembre 2013, a constaté et confirmé, dans une confirmation en date du 30 septembre 2013, dont une copie restera annexée au présent acte, que la condition suspensive à la Première Résolution et les conditions suspensives à la Deuxième Résolution ont été réalisées.

IV. Que dès lors la refonte des statuts et la nomination de M. Matthieu Ranger sont devenues effectives.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. LAVRYSEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 2 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12710. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013142947/84.

(130173850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Stodiek Beteiligung II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STODIEK BETEILIGUNG II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124494/11.

(130151467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

SV Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 156.257.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 02/09/2013.

Référence de publication: 2013124496/10.

(130151375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

SVI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124497/10.

(130151466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.021.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de TechnoMarine S.A., une société de droit suisse, tenue le 19 juillet 2013, une réorganisation du Conseil d'Administration de TechnoMarine S.A., comme suit:

Données relatives à la personne morale de droit étranger. TechnoMarine S.A., une société de droit suisse:

- de nommer comme Président du Conseil d'Administration de la société TechnoMarine S.A. Monsieur Jacques-Philippe AURIOL, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue de la Rôtisserie, CH-1204 Genève avec effet au 19 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013124505/15.

(130151313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Systran Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124502/10.

(130150841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

TFCS S.à r.l., Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.130.

Les comptes annuels allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124503/10.

(130150996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.234.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.819.

- La société Sydney & London Lux S.à r.l, société à responsabilité limitée sise désormais au 12F, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013124501/12.

(130151275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Thirty Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013124514/11.

(130150754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Thekonos Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Thekonos Finances S.A.
 Intertrust (Luxembourg) S.A.
 Référence de publication: 2013124511/11.
 (130151250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Trustmoore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
 R.C.S. Luxembourg B 156.963.

Il résulte des résolutions prises par l'administrateur unique de la société en date du 2 septembre 2013 que:
 Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg au 5, rue Goethe,
 L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124518/12.

(130151392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Tropical Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.330.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 R.C.S. Luxembourg B 94.905.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013124517/10.

(130150859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Tara Trade S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
 R.C.S. Luxembourg B 78.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124519/10.

(130151459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Sogedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard Emmanuel Servais.
 R.C.S. Luxembourg B 172.335.

Remplace la version précédente L130149416

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124485/10.

(130151149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
 R.C.S. Luxembourg B 44.531.

Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124483/12.

(130151488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

STEPEC PROMOTION Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124490/10.

(130151458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Staco International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124489/10.

(130151457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Stodiek Beteiligung I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124492/11.

(130151452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 127.366.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- GS Lux Management Services Sarl, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013124551/23.

(130150806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Telenet Finance IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 161.074.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 août 2013

1. Monsieur Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Madame Céline TRIDANT, administrateur de sociétés, née à Mont-Saint-Martin (France), le 1^{er} décembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Telenet Finance IV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124507/16.

(130151135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124515/9.

(130150973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Secure Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.431.

—
Le Bilan du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125531/10.

(130152279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Total Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 5.486.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juillet 2013

Démission et nomination d'un administrateur:

Le Conseil prend acte de la décision de Monsieur Patrice BRES de présenter sa démission en tant qu'administrateur à dater du 15 juillet 2013.

En application des statuts, le Conseil décide de nommer en date du 15 juillet 2013, Monsieur Paul MANNES, demeurant au 93, rue du Commerce à B-1040 BRUXELLES, en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et ceci en remplacement de Monsieur Patrice BRES.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de la Société de procéder à l'élection définitive de Monsieur Paul MANNES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H30 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125572/19.

(130152691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Rubeccan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 73.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125524/9.

(130152788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Roger.B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 106.748.

Le Bilan au 1^{er} janvier 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013125522/10.

(130152828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Rispoll Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RISPOLL INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013125520/11.

(130152442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Slif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.280.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2013

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2013,

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte que le siège social de la Société est transféré à L – 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 1^{er} juillet 2013.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse du gérant, Monsieur Aymeric KEMPF, né à Jarny (France) le 04 octobre 1969, demeurant à L - 5855 Hesperange, 8, Rue Jos Sunnen, depuis le 24 janvier 2013.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse de l'associée unique, la société S.A.F.E. International Group S.à.r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123222, ayant son siège social à L- 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125550/24.

(130152270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Cardintel Investments Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 50.800.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 Août 2013.

Monsieur RODRIGUEZ BERNAL Roberto.

Référence de publication: 2013126400/10.

(130154195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Cardintel Investments Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 50.800.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 Août 2013.

THOMPSON Jamie Edward.

Référence de publication: 2013126401/10.

(130154195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Cardintel Investments Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 50.800.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur-délégué de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 Août 2013.

Monsieur RODRIGUEZ BERNAL Roberto.

Référence de publication: 2013126402/10.

(130154195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Cardintel Investments Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 50.800.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 Août 2013.

Monsieur MUNOZ Alex Rolanda.

Référence de publication: 2013126399/10.

(130154195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Canna Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.357.

RECTIFICATIF

Rectificatif aux comptes annuels du 31 décembre 2012 déposés en date du 30 mai 2013 sous la référence L130085848 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013126396/14.

(130153815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Capform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg, 10, Fond Saint Martin.

R.C.S. Luxembourg B 111.601.

Les comptes annuels de la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126397/10.

(130154218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Café de la Poste Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9575 Wiltz, 11, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 102.855.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013126394/10.

(130153764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Czame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activité de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 140.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/09/2013.

Référence de publication: 2013126391/10.

(130154427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Cover-All Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.243.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cover-All Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013126389/11.

(130154175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Caret Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.334.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant unique de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

For your information, please note that Mr Ely Michel Ruimy, sole manager of the Company, has now his professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126406/13.

(130154226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Cabral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126393/10.

(130154190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

B2 HUB, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013126373/11.

(130153974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Colors Capital Companies, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 03 juillet 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126422/10.

(130153975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Compagnie Financière St. Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126423/10.

(130153870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Caret Lob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.268.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant unique de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

For your information, please note that Mr Ely Michel Ruimy, sole manager of the Company, has now his professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126405/13.

(130153789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

CEREP II Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.558.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126420/10.

(130154182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

CEREP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.403.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.559.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126421/10.

(130154188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Compagnie Financière Terria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 46.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126424/10.

(130153955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Confort Fermetures SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.902.

Monsieur Jean GREFF demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'il a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société CONFORT FERMETURES SA, RC Luxembourg N°B 151 902, établie à L-4220 ESCH-SUR-ALZETTE, 7 Rue de Luxembourg, avec effet au 01/08/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Forbach, le 01/08/2013.

Jean GREFF.

Référence de publication: 2013126425/12.

(130153843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Century S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/09/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013126379/12.

(130154283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

CertAsig Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.170.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 14 août 2013:

1. la démission de l'administrateur, Mihai BLAJAN, demeurant au 52A, Str. George Calinescu, 011694 Bucarest, Roumanie, a été acceptée avec effet au 22 juillet 2013

Luxembourg, le 05 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126380/14.

(130153806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.310.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 7 septembre 2013

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Justyna Bielasik, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 2 septembre 2013;

- de nommer la personne suivante avec effet au 2 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Sharon Callahan, né le 19 octobre 1966 à New York, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait analytique conforme

Kimberly Terjanian

Gérant de catégorie / Authorized Signatory

Référence de publication: 2013126378/20.

(130154185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.104.124.152,68.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.407.

Extrait du contrat de cession de parts en date du 12 août 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, en date du 12 août 2013, l'associé BTG Pactual E&P S.à r.l., avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés sous le numéro B 178.405, a transféré toutes ses parts sociales de Classe B et part sociale Premium de Classe B détenues dans la Société de la manière suivante:

- 7,071,928,495 parts sociales de classe B et 1 part sociale Premium de Classe B d'une valeur de 0,01 USD chacune, à BTG Clients O&G S.à r.l., avec siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés sous le numéro B 179.828.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013126370/20.

(130154010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Caret Essen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.338.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant unique de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

For your information, please note that Mr Ely Michel Ruimy, sole manager of the Company, has now his professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126404/13.

(130153798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Capitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126398/10.

(130153944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

C.T.H. s.à r.l., Canalisations - Terrassements - Hollerich s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 25, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 114.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126395/9.

(130154157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Build Group Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 122.985.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 août 2013 à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur de catégorie B Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouvel administrateur de catégorie A la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 représentée par Monsieur Jacques BONNIER 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique).

L'assemblée décide également de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes, la société Fiduciaire HRT.

Les mandats des administrateurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY, JALYNE S.A. et du Commissaire aux Comptes Fiduciaire HRT arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2013126371/22.

(130153883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Copper Blade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.627.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la Société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au, 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013126388/15.

(130154476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Carlemany Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.878.

—
EXTRAIT

Lors du conseil d'administration de la société tenu le 5 septembre 2013, l'administrateur délégué a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré du 80, Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg au 22, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126410/13.

(130153686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Cabernet S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 158.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126392/9.

(130154245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Carinae Group S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 164.196.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2013 que:

- L'assemblée décide de révoquer le commissaire actuel, la société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de nommer comme commissaire Monsieur Francesco ABBRUZZESE, né le 07 juin 1971 à Luxembourg, demeurant 3, rue Eugène Schaus L-2558 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2013126409/17.

(130154059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Casden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.594.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126411/18.

(130153759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

SK Spice Intermediate Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.898.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

SK Spice Holdings, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 178.236;

Here represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of SK Spice Intermediate Holdings, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies register under number B 179.898 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 August 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation of the Company have not been amended ever since.

First resolution

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

As a consequence, the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the US dollars (USD) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 12 September 2013 at 01.00 p.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of one US dollar and thirty-two sixty-eight cents (USD 1.3268).

The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at sixteen thousand five hundred eighty-five US dollars (USD 16,585), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) from its current amount of sixteen thousand five hundred eighty-five US dollars (USD 16,585) up to an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) through the issuance of seven thousand five hundred (7,500) shares without par value (the "New Shares").

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the newly issued New Shares for a subscription price of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) (the "Subscription Price") and to fully pay them up by a contribution in cash. The Subscription Price will be allocated to the share capital of the Company.

The amount of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) is at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set a nominal value of one US dollar (USD 1) per share for the Company's shares.

As a consequence, the share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder consequently resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each."

Sixth resolution

The Sole Shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on 28 August 2013 shall end on 30 September 2013.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SK Spice Holdings, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.236;

Représentée ici par Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de SK Spice Intermediate Holdings, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.898 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 août 2013, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en dollars US (USD), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 12 septembre 2013 à 13h00 CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à un dollar US et trente-deux soixante-huit centimes (USD 1,3268). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à seize mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 16.585), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) pour le faire passer de son montant actuel de seize mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 16.585) à un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription total de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) (le «Prix de Souscription») et les payer entièrement par un apport en numéraire. Le Prix de Souscription sera alloué au capital social de la Société.

Le montant de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) est à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer une valeur nominale, d'un dollar US (USD 1) par part sociale, aux parts sociales de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000)

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 28 août 2013 se terminera le 30 septembre 2013.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12124.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013134470/135.

(130163160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.